

# ASSUREZ VOTRE SANTÉ !

Vous venez d'arriver en France et êtes inscrit en tant qu'étudiant à l'Université Grenoble Alpes ? Retrouvez ici toutes les démarches pour être couvert et prendre soin de votre santé.

## VOTRE ASSURANCE SANTÉ EN FRANCE

L'inscription à l'assurance maladie française, aussi appelée sécurité sociale, est obligatoire (et gratuite) pour les étudiants internationaux, sauf s'il existe un accord entre la France et votre pays.

### Étape 1 • Vérifiez si vous devez vous inscrire à l'assurance maladie française (CPAM)

Pour le savoir, rendez-vous sur la plateforme :  
<https://etudiant-etranger.ameli.fr/#/>

- > Vous n'avez pas besoin de vous inscrire ? Vous êtes déjà couvert pour votre séjour, rendez-vous directement à l'étape 3.
- > Pour les autres, suivez les étapes ci-dessous.

### Étape 2 • Finalisez votre inscription

Saisissez vos informations sur la plateforme et déposez les documents demandés. Vous obtiendrez dans un premier temps une attestation de droits provisoire à l'assurance maladie, puis plus tard votre carte Vitale.

Attention, le formulaire pour commander votre carte Vitale vous sera envoyé par courrier postal. Pensez donc bien à signaler tout changement d'adresse à votre CPAM.

#### Déclarer un médecin traitant

Pour être mieux remboursé, vous devrez choisir un médecin référent (« traitant ») et le déclarer à l'assurance maladie.

### Étape 3 • Souscrire une complémentaire santé (mutuelle)

L'assurance maladie, dite sécurité sociale, ne couvre pas la totalité des frais médicaux. Pour couvrir les frais qui restent à votre charge, il est fortement recommandé de souscrire un contrat de complémentaire santé auprès d'une compagnie d'assurance ou d'une mutuelle spécialisée pour les étudiants.

#### Budget limité ?

Vérifier votre éligibilité, et faites une demande de Complémentaire Santé Solidaire auprès de la CPAM.

#### Pour contacter l'Assurance Maladie française (CPAM)

- Par téléphone : 36 46
- Points d'accueil de votre caisse d'assurance maladie :  
 - à Grenoble : 2 rue des Alliés, 38045 Grenoble (Tram A, Malherbe) / à Valence : 6 avenue du président Herriot, 26000 Valence

TAUX DE REMBOURSEMENT



## PRENDRE SOIN DE SA SANTÉ

### Les centres de santé pour étudiants

Les étudiants peuvent bénéficier, sans avance de frais, de consultations médicales auprès de médecins, infirmiers ou psychologues, au sein des centres de santé universitaires ou du centre santé jeunes.

#### À Grenoble : Centre de santé universitaire

> <https://etudiant.univ-grenoble-alpes.fr/sante-et-bien-etre/vous-soigner/trouver-un-medecin/a-grenoble-le-centre-de-sante-universitaire/>

#### À Valence : Centre Santé Jeunes

> <https://etudiant.univ-grenoble-alpes.fr/sante-et-bien-etre/vous-soigner/trouver-un-medecin/a-valence-le-centre-sante-jeunes/>



#### POUR EN SAVOIR +

Consultez le portail international de l'UGA  
 > [international.univ-grenoble-alpes.fr/votre-sejour-a-l-uga/](https://international.univ-grenoble-alpes.fr/votre-sejour-a-l-uga/)  
 Rubrique Assurances > Assurance santé  
 Rubrique Au quotidien > Santé

#### BESOIN D'AIDE ?

Contactez l'International Students & Scholars Office (ISSO)  
 À Grenoble : [isso@univ-grenoble-alpes.fr](mailto:isso@univ-grenoble-alpes.fr)  
 À Valence : [isso-valence@univ-grenoble-alpes.fr](mailto:isso-valence@univ-grenoble-alpes.fr)